

L I V R E B L A N C



**Comment se mettre en
conformité avec le RGPD
et protéger son entreprise
contre les cyber menaces ?**

Introduction

Adaliance est un **cabinet de conseil et de formation** intervenant sur 2 grands axes :



La **transformation des organisations**,
la transformation digitale



L'**accompagnement** humain
de ces transformations

Notre croyance est qu'il faut **mettre l'humain au cœur de la transformation digitale** des entreprises !

Il faut donner du sens, communiquer, accompagner, former, et mettre à disposition des entreprises les bons experts techniques.

Pour cela, Adaliance fédère une équipe qui compte **plus de 350 consultants**, experts et formateurs.

Notre savoir-faire est de trouver la bonne personne, au bon endroit, au bon moment.

Adaliance est qualifié **Qualiopi**. La qualification Qualiopi, norme de qualité en formation, constitue la reconnaissance de notre professionnalisme mesuré notamment par la satisfaction de nos clients et nous engage dans une **démarche de progrès continue**.

La certification qualité Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : Actions de formation.

Plus de 150 clients nous font confiance tels que BNP Paribas, Gucci, Roche, Crédit Mutuel, la FNAC, Foncia, Ingenico, M. Bricolage, Cegedim Santé, CCI Paris île de France, Crédit Mutuel, Les Apprentis d'Autueil...





RGPD & CYBERSÉCURITÉ

Le 27 avril 2016, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un **Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD)**.

Ce règlement est entré en application depuis le 25 mai 2018.

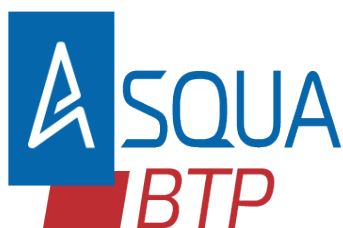
Depuis cette date, tous les organismes (administration, entreprises, associations) doivent être en conformité avec les nouvelles règles.

Notre proposition pour vous accompagner dans votre mise en conformité RGPD :

- Audit et état des lieux
- Mise en conformité
- Formation des collaborateurs, des managers
- Formation du DPO
- Mise à disposition d'un DPO externalisé

Nous vous accompagnons également sur vos enjeux de cyber-sécurité à travers les actions suivantes :

- Sensibilisation et formation à la cyber sécurité
- Diagnostic de cybersécurité, pen-test
- Benchmark Cybersécurité
- Evaluation et modélisation des cybermenaces
- Exécution de programme d'audit intrusif interne et externe
- Revue des politiques de sécurité
- Gestion des risques
- Stratégie cybersécurité
- Politiques de sécurité



Présentation

Faisant partie du groupe ASQUA, **ASQUA BTP** est un spécialiste des **assurances du BTP**. Il se positionne en tant que **courtier** qui accompagne les **entreprises de construction, maîtres d'ouvrages**, dans leurs démarches de gestion de risques, d'assurances et de sinistres du secteur du BTP.

Étant une profession réglementée avec un certain nombre d'obligations de conformité, ASQUA BTP, bien qu'ayant déjà en interne une expertise juridique, a eu le besoin de solliciter l'**accompagnement** d'un prestataire externe spécialisé pour les aider dans leur démarche de **mise en conformité RGPD**.

C'est ainsi qu'en 2018, l'entreprise a fait appel à **ADALIANCE** se mettre en conformité avec le RGPD sur :

- La **protection des données personnelles** de ses **employés** et de ses quelques clients **particuliers**.
- La **gestion et protection des données personnelles** des **professionnels** et **particuliers** inscrites dans les contrats de **garantie décennale** dans le cadre de **sinistres de construction**.

ADALIANCE tient depuis 2018 le rôle de **DPO « Data Protection Officer »** ou **Délégué à la protection des données** au sein du groupe ASQUA.

Enjeux :

Optimisation et formalisation de la collecte, la gestion et le traitement des données

Des données à caractère personnel sont recueillies dans le cadre d'expertises en lien avec les sinistres, mais aussi pour les démarches de **certification qualité** menées avec des prestataires externes.

La collaboration d'Asqua BTP avec des **intervenants extérieurs** engendre la collecte des données personnelles de ces personnes tierces à l'entreprise. Par conséquent, **une modification des contrats de partenariat** est alors de mise pour y intégrer de nouvelles mentions ou y insérer les clauses informatiques et libertés obligatoires.

En ce sens, le RGPD a pour vocation d'**améliorer la pertinence de la collecte et l'exploitation de toutes les données**.

Mise en conformité RGPD pour plus de sécurité

Le RGPD étant également un instrument au service de la cybersécurité, il rehausse les exigences en matière de sécurisation des données personnelles contre leurs violations.

Parmi les points essentiels abordés durant la mission de DPO Externalisée



Analyse d'impact sur la protection des données (PIA):

Servant à **identifier et minimiser les risques d'atteinte aux droits et libertés des personnes** concernées dans un traitement de données à caractère personnel.

Le PIA est un outil qui permet de construire un traitement conforme au RGPD et respectueux de la vie privée.



Création des registres des traitements :

Consistant à **lister tous les traitements de données personnelles**, puis rédiger une documentation pour chaque traitement.



Rédaction de note d'information :

visant à rédiger un **document qui informe les salariés**, de manière claire et précise sur le traitement de leurs données personnelles.

Les points forts d'Adaliance selon Asqua BTP :

- Excellente **maîtrise du sujet**
- Approche **pédagogique** : Présentation claire appuyée par des exemples.
- Approche **pragmatique** : Formation concrète et efficace mettant en avant les points clés du règlement, avec des process précis de mise en conformité ainsi que de précieux conseils sur les pièges à éviter.

Bénéfices

Mise en conformité de l'entreprise et suivi dans le temps :

- le suivi, la veille, le contrôle du respect du RGPD dans le temps.
- l'obligation de formalisation des activités générant des stockages de données personnelles (registre des traitements, PIA, chartes....).
- l'accompagnement et le conseil dans l'obligation de destruction des données au bout d'un certain temps défini.

Spécificités du projet



Autonomie dans la démarche avec une implication directe du dirigeant dans le projet

Ayant grandement conscience de l'importance de la mise en conformité RGPD ainsi que des risques qui y sont liés, l'entreprise a préféré **maîtriser elle-même les démarches** avec un **suivi de près du projet par la direction même de l'entreprise**.



Une véritable prise de conscience des enjeux du RGPD pour une conformité basée sur la responsabilisation

Asqua BTP a bien conscience que le RGPD est une réelle **problématique juridique et administrative**, et a bien cerné l'importance de mettre en place des **mesures techniques et organisationnelles** au sein de l'entreprise pour sécuriser les données et démontrer la conformité à tout moment.



Un suivi adapté et continu en fonction des problématiques

Au niveau du suivi par Adaliance, un **point annuel** est fait avec le client mais il peut également y avoir d'autres réunions en fonction des évolutions, des **cas particuliers** qui peuvent arriver, en l'occurrence un cyber attaque – violation de données, durant laquelle Adaliance a conseillé sur l'importance majeure de notifier la CNIL dans les 72 heures qui suivent l'incident. En ce sens, Adaliance assure une **surveillance juridique** continue.

Témoignage client

“

Ce que nous avons particulièrement apprécié chez Adaliance c'est leur **disponibilité, réactivité**, leur **écoute**, mais surtout l'**adéquation de leur démarche** vis-à-vis de nous. **Ils ont parfaitement su s'adapter à nos besoins** ! Nous avons été bien **orientés** et nous nous sommes concentrés sur l'essentiel. ... enfin, ils sont entièrement transparents sur leurs tarifs.



Présentation

Fondée en 1984, **La Vie à Domicile** est une association à but non lucratif gérant un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) pour personnes âgées et handicapées. Elle intervient principalement sur les 8ème et 16ème arrondissements de Paris.

Comme beaucoup de structures, l'association a découvert le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en 2018. Elle a rapidement pris conscience de l'importance majeure de la **mise en conformité RGPD** tout en ne sachant pas véritablement les processus à mettre en place pour y parvenir.

Étant un organisme certifié, La Vie à Domicile avait déjà en son sein **une Responsable/Chargé de qualité** qui était habituée à faire de la documentation, rédaction et suivi de procédure. Toutefois, cette dernière ne connaissait pas spécialement au niveau juridique les **outils** et les **démarches applicables** relatifs au RGPD.

C'est ainsi que la Vie à Domicile a fait appel à ADALIANCE en 2019 pour un **consulting RGPD** et bénéficier de la **mise à disposition d'un DPO Externalisé** afin de l'aider à **mettre en œuvre la réglementation** dans leur structure.

Enjeu : Protection de données sensibles

Les intervenants de l'association ont accès aux **dossiers médicaux** des personnes prises en charge. La principale problématique réside dans le fait que ces dossiers appartiennent à des **personnes en situation de vulnérabilité** ayant moins la possibilité de défendre leurs droits si leurs données sont utilisées à des fins illégales. De plus, Les **données de santé** font partie d'une catégorie de données appelée « données sensibles ». Le RGPD interdit de recueillir ou d'utiliser ces données que sous certaines conditions.

Le processus de mise en conformité RGPD consiste justement, entres autres, à prouver que l'accès à ces données est pleinement justifié et que ces données sont **suffisamment protégées**.

Mission de DPO externalisée

La mission de DPO Externalisé menée par ADALIANCE au sein de La Vie à Domicile traite plusieurs sujets, entre autres :



La constitution du registre de traitement des données

Document tenu par les responsables du traitement et les sous-traitants, permettant à l'organisation de recenser de manière précise l'ensemble des traitements appliqués aux données.



Analyse d'Impact relative à la Protection des données (AIPD)

Permet d'étudier les risques inhérents à la protection des données et d'identifier les mesures techniques et organisationnelles indispensables pour protéger les données.



Rédaction et diffusion de notes d'informations

Documents s'adressant aux salariés pour les informer clairement sur le traitement de leurs données personnelles.



Adaptation des contrats SaaS

Les fournisseurs des logiciels SaaS utilisés par La Vie à Domicile sont amenés à collecter, enregistrer ou conserver les données de l'association. En ce sens, il y a donc « sous-traitance des données ». Une **reprise des contrats SaaS** est alors nécessaire pour définir les conditions dans lesquelles les sous-traitants traitent les données. Objectifs : obtenir des **garanties** en termes de **sécurité des données** de la part des fournisseurs SaaS, et être certain que ces derniers adaptent leur logiciel pour être **compatibles RGPD**.

Avantages

Transparence

Les personnes dont les données de santé sont collectées disposent de droits, dont celui d'être informées. L'**information** permet à ces personnes de **conserver la maîtrise des données** les concernant. C'est une obligation prévue par le RGPD.

Gain en sécurité

Les personnes prises en charge par l'association étant en situation de vulnérabilité, elles craignent fortement la **violation de leurs données** pour des tentatives d'escroquerie ou toute autre forme de **malveillance**. Le RGPD vise à **renforcer les mesures de protection des données personnelles** et réduit considérablement les risques de divulgation de ces données.

Bénéfices

Mise en conformité de l'entreprise et suivi dans le temps :

- le **suivi**, la **veille**, le **contrôle** du respect du RGPD dans le temps
- l'obligation de **formalisation des activités** générant des stockages de données personnelles (registre des traitements, PIA, chartes....).
- l'**accompagnement** et le **conseil** dans l'obligation de **destruction des données** au bout d'un certain temps défini.

Spécificités du projet



Autonomie dans la démarche de l'association

La **chargée** de qualité de l'association La Vie à Domicile a tenu à **mener les démarches par elle-même**, tout en se faisant guider et accompagner par un expert d'Adaliance qui a assuré le **suivi** et le **contrôle** des actions et dossiers.



Un travail d'accompagnement continu malgré un changement de poste au sein de l'association

La chargée de qualité a quitté l'entreprise en 2021 et l'activité de protection des données a été reprise par un autre membre de l'équipe (un coordinateur de soins). **Adaliance s'est adapté à ce changement et a poursuivi l'accompagnement avec ce nouvel agent** en faisant en sorte de faciliter son attribution et imprégnation à cette responsabilité pour continuer à garantir une mise en conformité réussie au RGPD de l'organisation.



Conseils et suivi permanent du DPO

En tant que **DPO (Data Protection Officer)** ou Délégué à la protection des données de l'association déclaré à la CNIL, Adaliance effectue un accompagnement continu pour **vérifier et assurer la conformité permanente au RGPD** de la structure.

Le DPO assure un **suivi régulier** et informe notamment La Vie à Domicile des **nouveaux textes de loi dans le secteur médico-social** relatifs au RGPD. Il analyse ces textes et conseille par la suite l'association sur les changements à appliquer.

En outre, Adaliance fournit des **conseils juridiques** notamment dans le cadre d'événements qui se produisent et qui portent atteinte à la sécurité des données recueillies au sein de La Vie à Domicile. Exemples : nouveau contrat à signer, vol de téléphone portable,...

Témoignage client

“

Ce que nous apprécions chez Adaliance, c'est leur **écoute, disponibilité** et **réactivité**. Ils sont très **pédagogiques** dans la manière de nous accompagner. Durant notre première rencontre, nous avons pris plus de 3h à échanger. Notre DPO est toujours **très clair** dans ses propos. Il se met à notre niveau. C'est un excellent tuteur !

10
YEARS
ANNI
VERSARY

La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) célèbre son 100e anniversaire

fidh

Présentation

La FIDH (Fédération internationale pour les droits humains) est une **ONG internationale** regroupant 192 organisations nationales de **défense des droits humains** dans 117 pays. Elle est engagée dans la défense de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Problématique

Cyber protection & sécurité des données : un enjeu vital pour la FIDH

Travaillant sur de la **documentation de violations des droits humains**, la FIDH est pleinement consciente des réels dangers auxquels s'exposent les défenseurs de la fédération en détenant et en traitant dans l'exercice de leurs fonctions des **données sensibles**. Des données qui doivent être précieusement tenues à l'abri d'éventuelles **intrusions, violations et cyberattaques**.

Défendre les collaborateurs en renforçant leur cybersécurité

Dans ce contexte, un « **guide de survie en ligne** » a été conçu pour permettre aux équipes de prendre connaissance des dangers et d'avoir un certain nombre d'outils concrets pour s'équiper et se former.

Afin de promouvoir le contenu de ce guide de survie et **aller plus loin dans la prévention**, la direction a fait appel à **ADALIANCE** pour mener une **formation** conduite et animée par un **expert en cybersécurité**.

Objectifs :

Sensibilisation à la cybersécurité

- ▶ **Sensibiliser** profondément les salariés de la FIDH et les défenseurs des droits **des risques qu'ils encourent** (souvent à cause d'erreurs dont ils peuvent être eux même à l'origine, exemple : clic sur un lien inapproprié.)
- ▶ **Transmettre les bonnes pratiques** pour s'en prémunir.

“

In fine, le but de la formation est de **donner une culture** aux salariés et défenseurs des droits sur les enjeux et les problématiques de la cybersécurité et leur faire comprendre que **la cybersécurité passait en premier lieu par eux**, c'est toujours le «**maillon humain**» le plus sensible !

Déroulement du projet

Les étapes du projet se résument comme suit :

- **Réception du cahier des charges** de la part du client. Document traité et partagé par 3 départements de la FIDH : Communication – RH – Informatique.
- **RDV de prise de brief** pour listing et analyse des besoins de la fédération.
- **Proposition du programme de formation** par Adaliance.
- **Révision du contenu de la formation** par le service Informatique de la FIDH afin de valider que le contenu est réellement adapté au niveau des éventuels participants.
- **Organisation des sessions** de formation avec inscriptions :

Les sessions ont été tenues **à distance en VISIO** sur **2 demi-journées**.

Nombre de participants : 50 personnes en provenance de différents pays, dont 5 traducteurs en langue étrangère (assurant les traductions en simultané).

A la fin de la formation :

- **Evaluation** à chaud du module
- Remise des **attestations** de fin de formation et de présence
- Remise d'un **questionnaire de satisfaction** à remplir aux participants

La formation a été **enregistrée** et **mise à disposition sur le cloud** de la FIDH. Au service RH, elle est utilisée lors de phase d'intégration des nouvelles recrues pour leur permettre d'être sensibilisées directement aux questions de cybersécurité.

Parmi les séquences abordées durant la formation :

- Les moyens et écosystèmes des hackers
- Le traçage
- Le cryptage de disque
- La gestion des mots de passe
- Les erreurs de certification internet
- La sécurisation des emails
- La protection des fichiers sur Ordinateur
- La protection sur les appareils mobiles

Bénéfices pour la FIDH

Augmentation du niveau de connaissance sur la cybersécurité des employés

La formation de sensibilisation à la cybersécurité a permis d'inculquer aux salariés et défenseurs des droits les **connaissances** et la **confiance** nécessaires **pour identifier les menaces de sécurité** et que faire et/ou ne pas faire lorsqu'elles se produisent.

Réduction des risques d'erreurs humaines

Le programme de sensibilisation a permis aux employés de **faire plus attention dans l'usage des outils et technologies** qu'ils utilisent au quotidien, ce qui réduit considérablement les risques conduisant à des violations de données ou toutes autres menaces liées à la cybersécurité.

Les points forts d'Adaliance selon FIDH

Adaptabilité – Formation sur mesure:

adaptation du contenu de la formation aux réels besoins de la fédération.

Méthode pédagogique – Partage des retours d'expérience :

Climat de bienveillance et d'honnêteté mis en place entre le consultant et les participants.

Approche pragmatique – Une sensibilisation par l'exemple :

30% de théorie et 70% de mises en pratique pour une facilité de mémorisation ; avec des éléments de réponse et exemples contextuels ainsi que des exercices de mise en situation conçus spécifiquement pour l'organisation.

Points appréciés par les participants de la formation

Dans les réponses formulées dans les questionnaires de satisfaction post-formation :

- **Qualité des démonstrations** de prise en main des outils
- **Réponses et explications claires** à toutes les questions, même pour les novices
- **Variété des informations**
- **Conseils sur les erreurs à éviter** pour améliorer sa cybersécurité
- **Astuces pratiques**
- Bonne **vision d'ensemble** des risques

Témoignage client

“

La formation a été très appréciable car elle était **parfaitement adaptée à nos besoins**. Une formation très enrichissante, avec un **formateur bienveillant, réactif, à l'écoute, gentil** et très cultivé dans son domaine. Nous admirons également les qualités de Bruno Panhard, le fondateur d'Adaliance qui, avec un **très bon relationnel**, est très persévérant dans sa démarche, il fait un excellent suivi du processus et ne nous lâche pas !

QUIZZ RGPD & CYBERSÉCURITÉ

Est-ce que votre entreprise est en conformité avec le RGPD ?	OUI	NON
Avez-vous finalisé votre registre des traitements ?	OUI	NON
Avez-vous mis en place un PIA ?	OUI	NON
Avez-vous mis à jour vos mentions légales ?	OUI	NON
Est-ce que vos cookies sont conformes ?	OUI	NON
Avez-vous mis en place un DPO interne ?	OUI	NON
Avez-vous mis en place un DPO externalisé ?	OUI	NON
Savez-vous ce qu'est un DPO ?	OUI	NON
Avez-vous déjà subi une cyber attaque ?	OUI	NON
Avez-vous déjà mis en place des tests d'intrusions (pen test) ?	OUI	NON
Avez-vous mis en place une politique / une stratégie de cyber sécurité ?	OUI	NON



Contactez-nous

 73, Rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt

 + 33(0)1 46 21 74 33

 contact@adaliance.com

 [Linkedin/adaliance](https://www.linkedin.com/company/adaliance)

www.adaliance.com